

Rapport d'activité de l'Administration des services de secours Année 2012

1.	STRUCTURES	4
1.1.	La direction.....	4
1.2.	La division de la protection civile.....	4
1.3.	La division d'incendie et de sauvetage.....	5
1.4	La division administrative, technique et médicale.....	5
	1.4.1. Le service administratif.....	5
	1.4.2. Le service technique.....	5
	1.4.3. Le service médical.....	5
2.	PERSONNEL	6
2.1.	Personnel professionnel.....	6
2.2.	Personnel bénévole.....	6
3.	FORMATION	7
3.1.	Population et entreprises	7
	3.1.1. Cours élémentaires en secourisme	7
	3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs	8
	3.1.3. Cours initiation prévention incendie pour les entreprises.....	8
3.2.	Agents des services de secours.....	8
	3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC).....	8
	3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS).....	9
	3.2.3. Formation de nouveaux instructeurs	10
	3.2.3.1. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme	10
	3.2.3.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage	10
	3.2.3.3. Formation de nouveaux instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie	10
	3.2.4. Formation continue des instructeurs	10
	3.2.4.1. Formation continue des instructeurs en secourisme.....	10
	3.2.4.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage	10
	3.2.4.3. Formation continue des instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie	11
	3.2.5. Formation continue des ambulanciers	11
	3.2.6. Formation anti-agression.....	11
	3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg	11
3.3.	Exercices.....	12
	3.3.1. Exercices nationaux	12
	3.3.2. Exercices internationaux.....	13
4.	ACTIVITES	14

4.1.	Division de la protection civile	14
4.1.1.	<i>Le service ambulancier</i>	14
4.1.2.	<i>Le service d'aide médicale urgente</i>	15
4.1.3.	<i>Le service de sauvetage</i>	16
4.1.4.	<i>Groupe de protection radiologique (GPR)</i>	16
4.1.5.	<i>Groupe d'alerte (CNA- central national d'alerte)</i>	18
4.1.6.	<i>Unité de support logistique.</i>	18
4.1.7.	<i>Unité logistique de ravitaillement</i>	19
4.1.8.	<i>Groupe canin</i>	19
4.1.9.	<i>Groupe d'hommes-grenouilles</i>	21
4.1.10.	<i>Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques</i>	23
4.1.11.	<i>Groupe de support psychologique</i>	23
4.1.12.	<i>Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires</i>	25
4.1.13.	<i>Groupe d'intervention vétérinaire</i>	25
4.1.14.	<i>Dispositifs de sécurité mis en place en 2012</i>	26
4.1.14.1.	<i>Evènements d'une certaine envergure</i>	26
4.1.14.2.	<i>Graphique des permanences durant l'année 2012</i>	26
4.2.	Division d'incendie et de sauvetage	28
4.2.1.	<i>Produit de l'impôt spécial 2000-2012</i>	28
4.2.2.	<i>Affectation du produit de l'impôt spécial – Subventions aux communes</i>	28
5.	BUDGET ET FINANCES	29
5.1.	Plan d'équipement pluriannuel	29
5.2.	Total des crédits budgétaires 2012	29
6.	INFORMATIQUE	30
6.1.	Internet	30
6.2.	Intranet	30
6.3.	CECIS	31
6.4.	DiviDok	31
7.	CENTRAL DES SECOURS D'URGENCE	32
8.	SERVICE MEDICAL	33
9.	RELATIONS INTERNATIONALES	33
9.1.	Union Européenne	33
9.1.1.	<i>Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (PROCIV)</i>	33
9.1.2.	<i>Commission Européenne</i>	34
9.1.2.1.	<i>Comité de la protection civile</i>	34
9.1.2.2.	<i>Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne</i>	34
9.2.	Conseil de l'Europe	34

9.3.	Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS).....	35
9.4.	Commission internationale de la Meuse (CIM).....	36
9.5.	OTAN.....	37
9.6.	Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire.....	37
9.8.	Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d’Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague	38
9.9.	Benelux : groupe de travail « Gestion de crise ».....	38
9.10.	AIEA.....	38

Administration des services de secours

1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident, ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction,
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

1.1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours,
- le groupe d'alerte,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- l'unité logistique de ravitaillement,
- l'unité de support logistique,
- le groupe d'intervention humanitaire,
- le groupe d'intervention vétérinaire.

1.3. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspection des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.4 La division administrative, technique et médicale

1.4.1. Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

1.4.2. Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

1.4.3. Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux volontaires l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé,
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

2. Personnel

2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

31	fonctionnaires dont :
1	directeur
3	chefs de division
1	attaché de direction
1	ingénieur en informatique détaché du Centre informatique de l'Etat
2	ingénieurs techniciens inspecteurs principaux 1 ^{er} en rang
1	inspecteur principal à 75%
1	chef du bureau adjoint
1	rédacteur principal
1	expéditionnaire administratif
1	artisan dirigeant
2	artisans
16	préposés au service d'urgence
35	employés dont :
6	employés à tâche complète
3	employés à tâche partielle dont une personne qui avait un contrat à tâche complète pour une année entre le 1 ^{er} novembre 2010 et le 31 octobre 2011.
1	employé à 75% depuis le 1 ^{er} décembre 2011.
25	agents professionnels des services de secours.
13	ouvriers, dont :
1	cuisinier à tâche complète
10	ouvriers à tâche complète
2	ouvriers à tâche partielle

Le cadre du personnel est complété par trois travailleurs handicapés dont deux ont le statut d'employé de l'Etat et un celui d'ouvrier. Ils sont engagés tous les 3 à tâche complète.

Parmi le cadre du personnel figure actuellement un artisan détaché par les sapeurs-pompiers de la Ville de Luxembourg.

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles des services de secours comporte à l'heure actuelle **8.163** femmes et hommes. Il y a lieu de relever que certaines personnes assument plusieurs fonctions en même temps.

- 25 centres de secours avec un effectif total de **1.985 volontaires** assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le service sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 24 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 32 volontaires,
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 27 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
 - dont 51 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre
 - dont 2 personnes dans le volet analytique
 - et 42 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 27 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 126 volontaires,

- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 33 volontaires,
- le groupe logistique avec un effectif de 22 volontaires,
- le « Humanitarian Intervention Team » (HIT) avec un effectif de 34 volontaires,
- le groupe d'intervention vétérinaire avec un effectif de 48 personnes,
- le corps des instructeurs avec un effectif de 131 personnes,
- les conseillers techniques avec un effectif de 20 personnes.

Le service d'incendie et de sauvetage comprend 8.300 bénévoles répartis sur 155 corps communaux, dont **5.559 agents actifs entre l'âge de 16 et 64 ans**, 1.415 jeunes en dessous de seize ans, 240 inactifs et 1.086 retraités de plus de soixante-cinq ans.

Il convient de préciser que le nombre total de 8.163 agents ne correspond pas au nombre total de personnes engagées auprès des services de secours étant donné que certains de ces agents remplissent plusieurs fonctions (p.ex. une personne qui est en même temps secouriste-ambulancier, sapeur-pompier et membre d'un groupe spéciale) et sont ainsi comptés plusieurs fois.

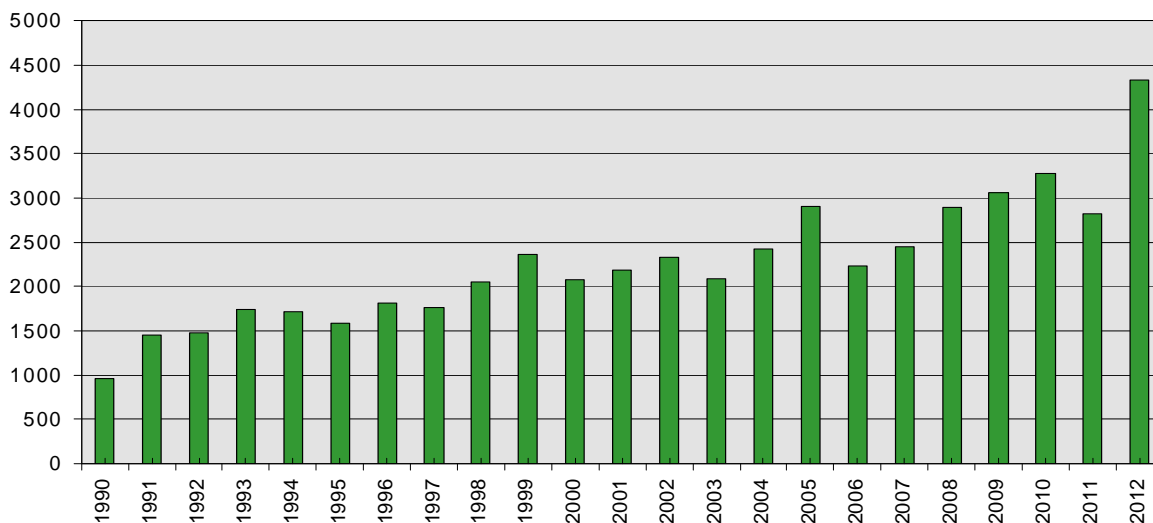
3. Formation

3.1. Population et entreprises

3.1.1. Cours élémentaires en secourisme

Organisés d'une part en collaboration avec les administrations communales et d'autre part sur demande des entreprises dans le cadre de leurs obligations relatives à la sécurité et santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année. Le nombre total de **cours élémentaires** de secourisme organisés en 2012 était de **273** avec **4.334 participants** par rapport aux **235** cours avec **2.819** participants de l'année 2011. Au cours de l'année 2012, **160 cours de rappel** avec **1.173 participants** ont été organisés par l'Administration des services de secours.

Nombre de participants aux cours de premiers secours 1990-2012



3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs

Les cours de manipulation des extincteurs sont organisés dans les locaux de l'ENSIS ou encore dans les entreprises. Les instructeurs en matière d'incendie sont chargés de l'instruction de ces cours. Les cours comprennent une partie théorique et une partie pratique et sont adaptés aux besoins individuels des participants de chaque cours.

Au cours de l'année 2012, 14 cours ont été organisés avec un total de 185 participants et 3 cours avec 42 participants pour l'INAP.

3.1.3. Cours initiation prévention incendie pour les entreprises

Les instructeurs en matière incendie ont organisé pour les entreprises 2 cours d'initiation en matière de prévention incendie.

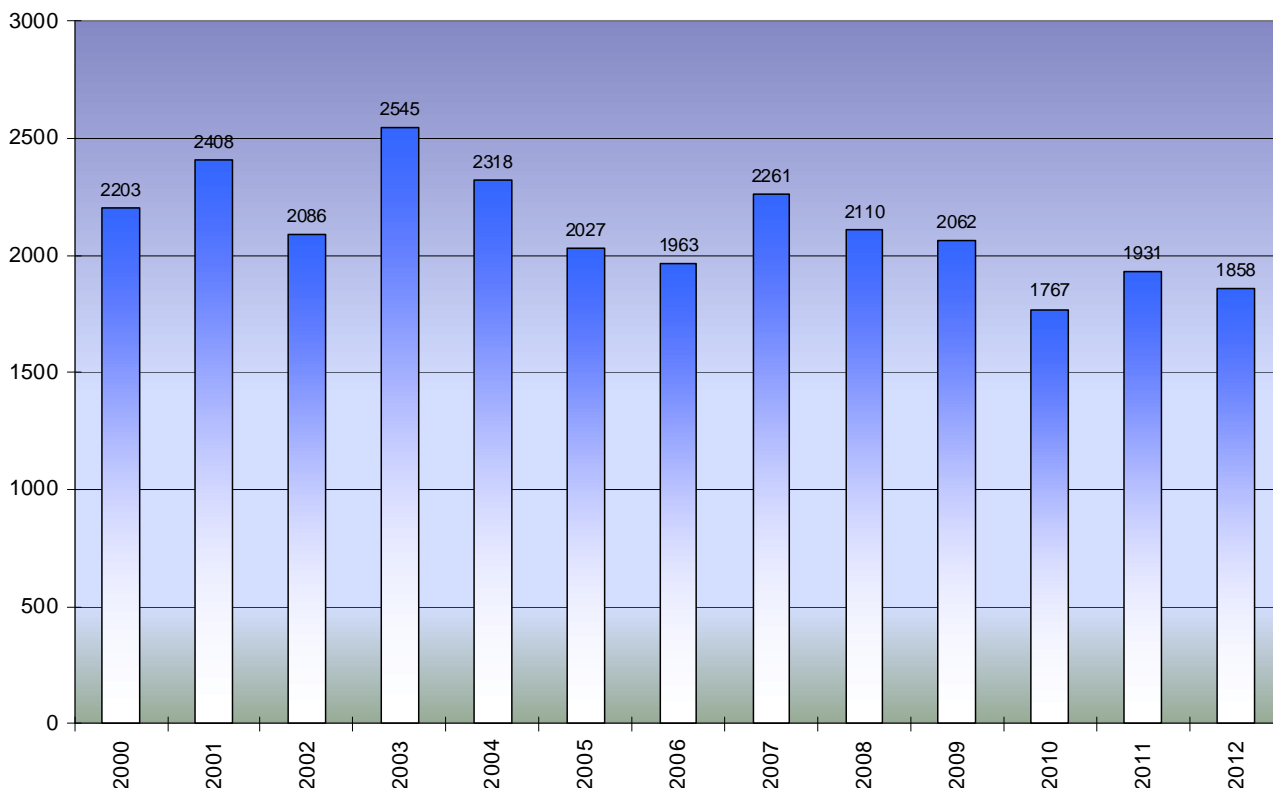
3.2. Agents des services de secours

3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

Au cours de l'année 2012, 110 secouristes-ambulanciers et 56 secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective. **77 cours** ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2012. Ces cours ont été fréquentés par un total de **1858 participants** et se répartissent comme suit:

20	cours de sauvetage avec	547	Participants
26	cours pour secouristes ambulanciers avec	715	Participants
2	cours pour le groupe G.P.R. avec	22	Participants
5	cours de plongée avec	98	Participants
2	cours pour les agents du C.N.A. avec	15	Participants
3	cours pour le groupe de support psychologique avec	85	Participants
1	cours pour le HIT avec	19	Participants
3	cours de gestion de situation d'exception avec	78	Participants
8	cours divers avec	197	Participants
1	cours pour le groupe canin avec	12	Participants
3	cours Intranet avec	29	Participants
3	cours pour instructeurs et instructeurs stagiaires avec	41	Participants

Stagiaires à l'ENPC de 2000 à 2012



3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS)

Au cours de l'année 2012, **818 sapeurs-pompiers** ont clôturé avec succès leur formation respective. **90 cours** ont été tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage à Niederfeulen au cours de l'année d'instruction 2012. Ces cours ont été fréquentés par un total de **1621 participants** et se répartissent comme suit:

24	BAT-1	560	Participants
9	BAT-2	183	Participants
6	BAT-3	150	Participants
3	DEPOLL	63	Participants
4	Cours de recyclage pour Responsables	64	Participants
3	Cours prévention en matière incendie	81	Participants
2	Cours auto-échelle DLK-B	28	Participants
2	Cours auto échelle TMF	28	Participants
6	Cours moniteurs des jeunes pompiers	124	Participants
1	Cours radio télécommunications	27	Participants
2	Cours pour instructeurs et instructeurs-stagiaires	31	Participants
28	Cours AS et CF 1 et recyclage (ARI)	282	Participants

En ce qui concerne la formation au niveau cantonal, les instructeurs en matière d'incendie ont organisé les formations suivantes :

10	Cours FGA-1 (30 heures)	121	Participants
5	Cours FGA-2 (28 heures)	71	Participants
11	Cours AGT (24 heures)	144	Participants

En total, **26 cours** ont été organisés au niveau cantonal avec un total de **336 candidats**.

3.2.3. Formation de nouveaux instructeurs

3.2.3.1. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme

Il n'y a pas eu de formation pour nouveaux instructeurs en 2012.

3.2.3.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage

Afin de pouvoir assurer la formation des secouristes-sauveteurs dans les différents centres de secours de la division de la protection civile ainsi que pour organiser les cours de sauvetage au niveau de l'industrie et de la population, l'Administration de services de secours dispose d'un pool d'instructeurs en sauvetage.

En cas de besoin de personnes supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter de nouveaux membres.

En 2011, une formation de nouveaux instructeurs en sauvetage avait débuté qui s'étendait sur une période de 2 ans. En total, 5 candidats avaient commencé cette formation pratique et théorique dont 4 avaient été retenus pour l'examen théorique en février 2012. De ces 4 candidats, 2 personnes ont réussi à l'examen. Ils ont suivi un stage pratique au cours de l'année 2012.

3.2.3.3. Formation de nouveaux instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie

Dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers et de l'instruction de la population et des entreprises, l'Administration des services de secours dispose de 28 instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie et de 4 instructeurs stagiaires. Les cours spéciaux sont tenus par des spécialistes ou des instructeurs des pompiers professionnels.

3.2.4. Formation continue des instructeurs

3.2.4.1. Formation continue des instructeurs en secourisme

Des réunions de service entre les instructeurs ont été organisées de façon régulière afin de clarifier des questions pertinentes ainsi que d'expliquer les programmes de formation continue. Lors de ces réunions de petits exposés ont permis de préciser certains sujets. Un weekend entier a été consacré au sujet de l'hygiène dans les services de secours ainsi qu'aux maladies infectieuses.

3.2.4.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage

Au cours de l'année 2012, plusieurs soirées de formation ont eu lieu pour les instructeurs de sauvetage. Ces formations avaient pour objectif d'améliorer les compétences des instructeurs en ce qui concerne des

nouveaux équipements de sauvetage ainsi que d'approfondir leurs connaissances en matière de désincarcération et de dispositifs de sécurité.

Pour l'année 2012, les instructeurs en sauvetage se sont penchés sur la manutention et la formation des scies de sabre. Ils ont également participé à des formations sur les nouvelles techniques de système de sauvetage.

3.2.4.3. Formation continue des instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie

Au cours de l'année 2012, les instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie ont participé à plusieurs formations continues.

L'ENSIS a organisé des formations pour les responsables des corps et pour les instructeurs en matière d'incendie. Les cours ont été tenus par des ingénieurs de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), des spécialistes du Service d'incendie et Ambulance de la Ville de Luxembourg et des spécialistes étrangers.

Pour ce qui est du nouvel équipement, l'ENSIS a organisé des cours par les instructeurs en matière incendie.

3.2.5. Formation continue des ambulanciers

Au cours de la saison 2011-2012, la formation des ambulanciers-secouristes a fait l'objet d'une réorganisation profonde. La formation qui était basée sur des cours du soir dans les centres de secours est désormais remplacée par une formation de base sous forme de six modules. Chaque ambulancier-stagiaire peut choisir la suite des modules ainsi que la date à laquelle il souhaite participer à un module déterminé. Tout module de formation est offert plusieurs fois au cours de la saison de formation à l'ENPC.

Après avoir suivi les 6 modules de la formation de base, le candidat peut se présenter à l'examen de fin de stage. Un tel examen est proposé à plusieurs reprises au cours de la saison de formation.

Afin de proposer aux ambulanciers confirmés une possibilité de formation continue, des cours de perfectionnement sont organisés à l'ENPC. Les sujets proposés comportent les drogues, les accidents de circulation et la gestion des situations d'exception.

Pendant la saison 2011-2012, deux formations spécifiques ont été prévues au sein des centres de secours. Une formation portant sur le comportement de l'ambulancier sur un lieu de crime a été dispensée par un membre de la Police grand-ducale, alors qu'une deuxième formation portait sur les missions de l'ambulancier avant l'arrivée du groupe de support psychologique sur le lieu d'intervention.

3.2.6. Formation anti-agression

Vu que de plus en plus d'équipes d'intervention, notamment dans le milieu ambulancier, sont confrontés à des patients agressifs, une formation portant sur la prévention et le combat de problèmes de sécurité et de criminalité a été organisée. Au cours de l'année 2012, 4 séances avec 60 participants ont eu lieu en collaboration avec une entreprise externe. Vu le grand succès de ces cours, de nouvelles formations seront planifiées pour les années à venir.

3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg

En 2012, l'Administration des services de secours a organisé 8 stages de conduite au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg, dont 4 cours pour les ambulanciers et 4 pour les conducteurs

de camion du service de sauvetage. La formation comprend une partie théorique et plusieurs épreuves pratiques. En total, 40 ambulanciers et 40 sauveteurs ont participé à la formation. Le but de cette formation était d'apprendre le maniement correct des véhicules sous différentes conditions et de conduire de façon responsable.

3.3. Exercices

3.3.1. Exercices nationaux

Exercice Rescue Rock

En date du 2 mars 2012, s'est tenu un exercice de sauvetage à Bettembourg auquel ont participé plusieurs équipes de sauvetage de la région, les sapeurs-pompiers de la Ville De Luxembourg ainsi que des membres de la Base Nationale de Support de Lintgen. L'exercice simulait les effets d'une intempérie sévère qui comportaient de nombreuses personnes blessées et un incendie suite à un coup de foudre. L'objectif de l'exercice portait sur la coopération des différentes équipes de secours dans le cadre de la gestion d'une situation d'exceptions (GSE), notamment en ce qui concerne la structure de commandement, la coordination et la logistique. Lors de la planification de l'exercice, les organisateurs de l'exercice avaient attaché beaucoup d'importance sur la non-divulgaration d'informations préalables sur le contenu de l'exercice afin de créer des circonstances proches de la réalité.

L'exercice comportait un élément particulier pour les participants : les premiers arrivés étaient confrontés avec un accident de route avec trois blessés avant de faire face l'accident principale. Cette idée forçait les participants à se réadapter lors de l'exercice.

L'exercice a soulevé l'importance de l'approche à adopter par les premiers arrivés pour évaluer l'envergure de l'accident ainsi que la nécessité de devoir réorganiser et réadapter la gestion opérationnelle lors d'une situation d'exception.

Exercice Findel

En octobre 2012, l'Administration des services de secours a participé à un exercice à l'aéroport au Findel organisé par les sapeurs-pompiers de l'aéroport et les sapeurs-pompiers de la Ville de Luxembourg. L'accident à gérer simulait une collision entre une Boeing du type 737-700 (40 passagers) et un bus (avec 10 passagers) causant ensuite plusieurs collisions supplémentaires et un feu. L'exercice portait, d'une part, sur le déclenchement du plan d'urgence « Accident à l'aéroport - Cat. 2 » et du « Plan d'Intervention Aéroportuaire » et, d'autre part, sur la prise en charge de nombreuses personnes blessées.

L'Administration des services de secours était représentée par le groupe de support psychologique (GSP) qui était responsable de la prise en charge des personnes non blessées et des membres de famille des victimes.

Exercice Markusbiertg

Conformément à la loi du 21 novembre 2007 et le règlement grand-ducal du 20 décembre 2007 relatif aux mesures de sécurité applicables dans certains tunnels routiers, des exercices périodiques grandeur nature effectués dans des conditions aussi réalistes que possibles doivent être réalisés au moins tous les quatre ans. L'Administration des ponts et chaussées était responsable de l'organisation de cet exercice auquel ont également participé l'Administration des services de secours, la Police Grand-Ducale, l'Inspection du travail et des mines et les services du « Landesbetrieb für Strassenbau – Saarland ».

Le dernier exercice au tunnel « Markusbiertg » a eu lieu en 2009 lors duquel des points d'amélioration concernant l'alerte, la gestion des unités de secours, les installations techniques et la communication ont

été retenus. L'objectif de l'exercice en 2012 était de tester les mesures prises suite aux recommandations formulées en 2009. L'exercice s'est déroulé sans problèmes majeurs.

3.3.2. Exercices internationaux

Exercices de mise en œuvre du plan particulier d'intervention en cas d'accident dans la centrale électronucléaire de Cattenom « 3en1 »

Les Exécutifs de la Grande Région, réunis en Sommet Extraordinaire à Metz le 20 avril 2011, sont convenus de renforcer la coopération dans l'établissement et de la mise en œuvre des plans de gestion opérationnelle en matière d'accidents nucléaires. Dans ce cadre, un exercice en trois phases, dénommé « 3en1 » (1 scénario d'accident combiné avec 3 exercices distincts), dont 2 ont été organisés en 2012 et un troisième exercice sera organisé en 2013.

Un premier exercice de cadre de gestion de crise, organisé par les Länder de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, qui a eu lieu du 27 au 28 juin 2012, visait la gestion de crise en une « phase de menace », c'est-à-dire une phase accidentelle au cours de laquelle il n'y a pas encore eu de rejets dans l'environnement.

Un deuxième exercice, organisé par le Luxembourg, qui a eu lieu du 5 au 6 décembre 2012, visait la gestion de crise en une « phase de rejets », c'est-à-dire une phase accidentelle au cours de laquelle il y a eu des rejets dans l'environnement.

L'ASS a été impliquée dans la préparation et l'exécution de l'exercice. L'administration a participé tant au niveau de la cellule de crise gouvernementale à Senningen tant qu'au niveau de la cellule d'évaluation radiologique installée à l'ASS. Le groupe de support psychologique de la Division de la Protection civile était chargé d'assurer le fonctionnement du « numéro vert » gouvernemental.

L'administration a assuré au cours du deuxième exercice le volet « host nation support », c'est-à-dire l'accueil et la gestion de l'assistance externe, sollicitée au cours de l'exercice.

Exercice européen Grandeur nature « EU COMMAND POST »

En date du 14 au 16 novembre 2012, l'Administration des services de secours a participé à l'exercice communautaire grandeur nature intitulé « EU COMMAND POST » qui s'est déroulé dans le département français de l'Aude. Le thème portait sur un tremblement de terre majeur en zone méditerranéenne associé à un tsunami, incluant une série de catastrophes naturelles et technologiques majeures affectant simultanément plusieurs pays.

La situation impliquait rapidement une désorganisation du commandement et nécessitait la mise en œuvre et la projection sur le terrain de plusieurs postes de commandements mobiles (OSOCC). Le Mécanisme européen de protection civile a été activé immédiatement et a requis l'assistance des Etats membres par l'intermédiaire du Centre d'Information et de Suivi (MIC) à Bruxelles.

L'objectif était de tester la mise en œuvre des moyens par voies aériennes, terrestres et maritimes, la capacité des Etats membres à faire face à ce type de catastrophes et le fonctionnement de la chaîne de commandement.

Il a été fait appel à des équipes d'évaluation et des modules opérationnels de commandement des Etats membres qui ont soutenu les pays (fictifs) dévastés. Le MIC a été appelé à engager simultanément 7 équipes d'évaluation en provenance des Etats membres compte tenu de la situation opérationnelle puis de demander l'engagement de 7 postes de commandements mobiles des Etats membres pour renforcer le dispositif de commandements.

Plusieurs Etats membres ont participé à l'exercice en envoyant des postes de commandement mobiles permettant des liaisons directes avec la direction de l'exercice et le MIC.

La direction de l'exercice a joué le rôle d'un Centre de Coordination Opérationnel Européen sur le terrain et a injecté simultanément des événements graves nécessitant des évaluations immédiates pour engager virtuellement les modules de protection civile des Etats membres permettant ainsi de tester les capacités des Etats membres à faire face à une situation de catastrophes concernant plusieurs Etats et la nécessité de mettre en œuvre la clause de solidarité de l'Union.

4. Activités

4.1. Division de la protection civile

4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par **25 centres de secours** couvrant l'ensemble du Grand-Duché. A l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg, le service ambulancier dans les centres de secours est majoritairement assuré par des bénévoles.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24. L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

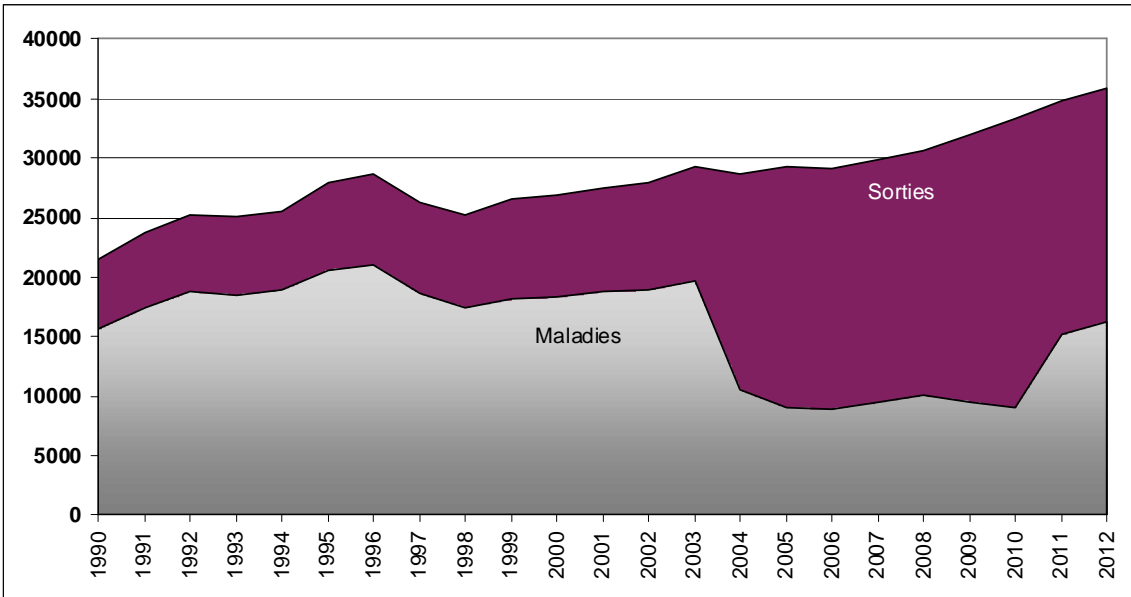
La division de la protection civile dispose de **56 ambulances** qui sont réparties comme suit :

- 48 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 2 ambulances pour des transports infectieux
- 1 ambulance pour le transport de patients obèses
- 1 ambulance pour le transport de patients nécessitant de soins intensifs
- 3 ambulances de réserve dont une est stationnée à Bettembourg, une à Lintgen et une à Wiltz.

Pendant l'année **2012**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **35.839 sorties** en parcourant **1.104.640 kilomètres** par rapport à 34.804 sorties et 1.065.332 kilomètres parcourus en 2011. Ces interventions se répartissent comme suit :

1.773	sorties dans le cadre des accidents de circulation
5.039	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
8.859	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
16.296	sorties dans le cadre de transports urgents
3.852	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Service ambulancier (Evolution des sorties de 1990 à 2012)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 31.342.759 kilomètres lors de 899.983 sorties de 1962 à 2012.

4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 antennes mobiles du SAMU transportent sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes qui sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2012 :

Ettelbruck :	1.412 sorties
Esch/Alzette :	2.874 sorties
Luxembourg :	3.378 sorties

Soit au total : **7.664 sorties** ou en moyenne **20,9 sorties** par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1^{er} novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

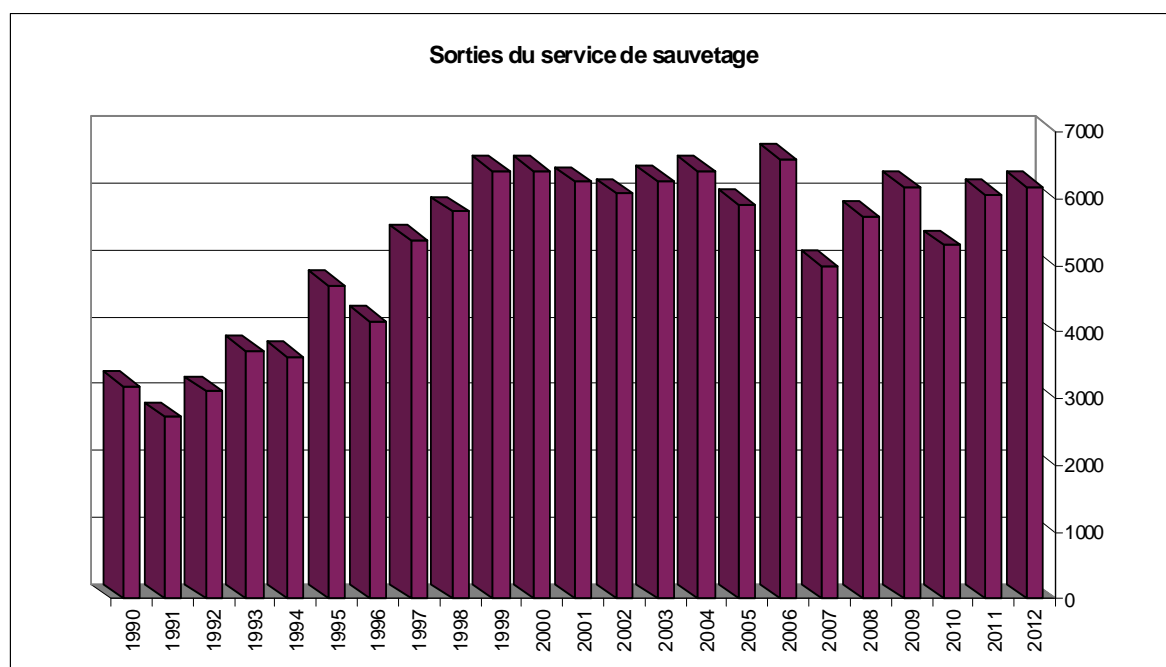
4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 24 centres de secours dont:

- 24 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide,
 - o dont 3 centres de secours constitués bases régionales de support sont dotés de matériel d'intervention lourd,
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes-sauveteurs volontaires.

Sorties des véhicules de sauvetage de 1990 à 2012



Au cours de l'année 2012, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **208.359 km** pour **6.180 sorties**; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **15.959 heures**.

(Remarque : données du centre de secours de Bigonville non-disponibles)

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe sont fixées aux interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents avec des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes de malveillance, criminelles ou terroristes, impliquant des substances radioactives.

Au cours de l'année 2012, le GPR est communément intervenue avec la Division de la radioprotection à 5 alertes concernant des événements avec des sources radioactives sur le territoire national. Deux des appels venaient de centres de recyclages, où les portiques de contrôle avaient déclenché une alarme à la radioactivité. Une autre intervention se déroulait dans l'industrie où un véhicule avait déclenché une alarme sur les portiques de contrôle à la radioactivité. Et une dernière intervention se faisait sur une demande d'assistance de la Police Grand-Ducale, afin de sécuriser de substances radioactives découvertes au cours d'une intervention de leur part. Aucun de ces événements n'avait un impact sanitaire pour la population ou des travailleurs concernés.

Comme en 2011, en 2012 deux membres du groupe ont passé leur examen pour instructeur en matière de protection radiologique, ce qui fait passer le nombre des instructeurs en matière à six. Cette démarche s'avérait nécessaire, suite à un plus grand intérêt et besoin en information et en formation des services de secours et d'autres administrations en matière d'incidents ou d'accidents nucléaires. Au-delà, les cours de formation en radioprotection, tenus par les instructeurs du groupe, ont été passés en revue, afin de les mettre à niveau aux derniers règlements et connaissances en matière.

En 2012, le groupe a organisé pour une première fois, depuis l'entrée en vigueur du RGD du 6 mai 2010, des séances d'examens pour l'obtention du "Brevet en matière de protection radiologique". Ce brevet est équivalent avec les brevets des formations tenus dans nos pays voisins.

Le GPR a organisé pour ses membres 2 formations d'entraînement pratique sur le terrain. Ces formations visaient un approfondissement des connaissances scientifiques dans la détection et l'identification de substances radioactives afin d'étendre ses connaissances aux nouveaux risques et techniques de mesures de la radioactivité. Des connaissances approfondies deviennent de plus en plus indispensables aux membres du groupe, afin de savoir manipuler les équipements scientifiques et interpréter de façon correcte les résultats de mesure de ces instruments de plus en plus complexes.

En 2012, les instructeurs en radioprotection du GPR ont tenu 7 cours d'initiation en matière de radioprotection à l'attention des participants aux formations de sauvetage, d'incendie et 2 cours dédiés au groupe de support psychologique de la Protection Civile. Au-delà deux cours approfondies en matière de protection radiologique ont été tenus à l'école de la Police Grand-ducale.

Pour le groupe, l'année 2012 était toujours marquée par les conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima, au Japon le 11 mars 2011. Ceci s'est manifesté dans la participation active du groupe dans l'exercice nucléaire de la Grande-Région, nommé "3en1", initié par les décideurs politiques lors du sommet de la Grande Région, le 26 avril 2011.

L'exercice "3en1" avait comme objectif principal la coopération et la coordination transfrontalière lors d'un accident majeur à la centrale électronucléaire de Cattenom et ceci notamment pour les mesures radiologiques et l'échantillonnage.

Les missions principales du groupe portaient sur l'établissement et l'échange transfrontalier, de cartes radiologiques, déterminant le degré de contamination dans les territoires affectés, prévu par le scénario. Au-delà, il s'agissait de préparer la gestion des équipes mobiles de mesures sur le terrain, qui seront déployées dans la dernière phase de l'exercice "3en1".

En 2012, le GPR a participé à plusieurs exercices d'urgence nucléaire internationaux, dont les plus importants étaient:

- trois exercices ECURIE (CE),
- trois exercices type ConvEx, avec l'AIEA à Vienne.

4.1.5. Groupe d'alerte (CNA- central national d'alerte)

La composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe d'alerte sont régis par la loi du 12.06.2004 portant création d'une Administration des services de secours (ASS) et le règlement grand-ducal du 06.05.2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours.

Une des missions du CNA est la collection d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de guerre ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires à la cellule de décision.

Au cours de l'année 2010, les missions du groupe d'alerte ont été élargies. Actuellement, le groupe est intégré d'office dans la cellule de crise de l'ASS en cas d'incidents majeurs.

Afin de mieux pouvoir répondre aux multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) et les agents de liaison.

Un étroit échange d'informations avec les membres de centres d'alerte d'autres pays se fait en participant aux différents séminaires organisés par les Etats membres de l'EU et de l'OTAN.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 16 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de l'ASS.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formations annuelles à l'Ecole Nationale à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

En 2012, les cadres et les membres du groupe ont participé à des formations et séminaires auprès de « l'Akademie für Krisenmanagement, Notfallplanung und Zivilschutz » du « Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe » en Allemagne.

En collaboration avec le service météorologique de l'ANA (Administration de la Navigation Aérienne) et le DWD (Deutscher Wetter Dienst) le groupe d'alerte fait dorénavant part des utilisateurs du système de gestion d'alerte météorologique FeWIS.

Par arrêté ministériel du 16 janvier 2012, deux membres du groupe ont été nommés instructeur de gestion de crise CBRN.

En 2012, le CNA a participé à des exercices internationaux et nationaux.

4.1.6. Unité de support logistique.

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires des différents centres de secours de la division de la protection civile ou des corps de sapeurs pompiers qui soutiennent la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de missions spéciales. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, ainsi d'instructeurs en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et d'instruction se sont tenues à la BNS à Lintgen ou sur le terrain. Au cours de l'année, le groupe a effectué **51 interventions** cumulant **1.266 heures** d'intervention des volontaires et a parcouru **14.375 kilomètres**.

4.1.7. Unité logistique de ravitaillement

L'Administration des services de secours dispose d'une unité logistique de ravitaillement, qui est rattachée à la Base Nationale de Support à Lintgen et qui intervient en cas d'accidents ou d'exercices s'étendant sur un laps de temps important. Ce groupe intervient également lors de grandes manifestations tels que des concerts ou lors d'exercices transfrontaliers et internationaux. L'unité logistique de ravitaillement est constituée de trois équipes qui, en cas de catastrophe, garantissent une présence 24/24 heures.

Au cours de l'année 2012, le groupe a eu 10 activités différentes, dont notamment le ravitaillement pour les participants de l'exercice Cattenom.

4.1.8. Groupe canin

Le groupe se compose actuellement de :

- 1 chef de groupe
- 1 conseiller technique cynotechnique CYN 3
- 1 chef d'unité CYN 2
- 1 chef de groupe adjoint
- 1 vétérinaire
- 14 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires
- 7 membres sans chien

Il est à noter que certains membres remplissent plusieurs fonctions au sein du groupe.

A plusieurs reprises, des entraînements, des week-ends et stages de formation se sont déroulés sur le CFRSD (Centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres) à Altwies. Des thèmes différents sur la recherche de personnes ensevelies, de recherche en quête, et des exercices OPS (opérationnels) ont été organisés.

La finalité de ces exercices et stages était d'apprendre à gérer le stress, l'intégration dans des équipes étrangères, la fatigue, le froid, la chaleur, le matériel, les vivres et le chien.

En février, quatre membres du groupe ont participé pendant plusieurs jours à un stage de recherche en milieu enneigé (avalanche) à Cornimont dans les Vosges.

En mars, six maîtres-chiens stagiaires ont passé et réussi leur test d'initiation.

En mai, un exercice de 4 jours surnommé « Exercice des 3 Frontières » a été organisé avec une équipe cynotechnique de sapeurs-pompiers français, des sapeurs-pompiers allemands et des membres du THW. Plus de 35 participants ont participé à cette formation.

En juin, le groupe canin a participé au défilé pour la fête nationale. Pour la cinquième fois consécutive le groupe a défilé avec un détachement à pied.

En septembre, des maîtres-chiens de la K-9 Unit du Texas ont rendu visite et ont participé à une session d'entraînement.

En octobre, deux membres du groupe canin ont passé avec succès leurs tests de contrôle opérationnel (TCO) en décombres et en quête. Ce test était organisé par un conseiller cynotechnique du SDIS 57.

En décembre, le groupe canin avait organisé un stage opérationnel de 3 jours sur un terrain militaire en France sous des conditions de neige et de températures très basses. Le but de cet exercice était de mettre les équipes de recherche dans des conditions réelles comme lors des interventions à l'étranger.

Le groupe canin a organisé et participé à 7 week-ends de formation opérationnels aussi bien à l'étranger, qu'à l'ENPC que sur le centre de formation à Altwies. Lors de ces week-ends les équipes doivent être totalement autonomes et opérationnelles. Durant ces jours les équipes sont confrontées à des exercices de cheminement, parcours d'obstacles, d'obéissance, de recherche en décombres et quête, de descentes en rappel avec chien, à des exercices de nuit qu'à des cours théoriques.

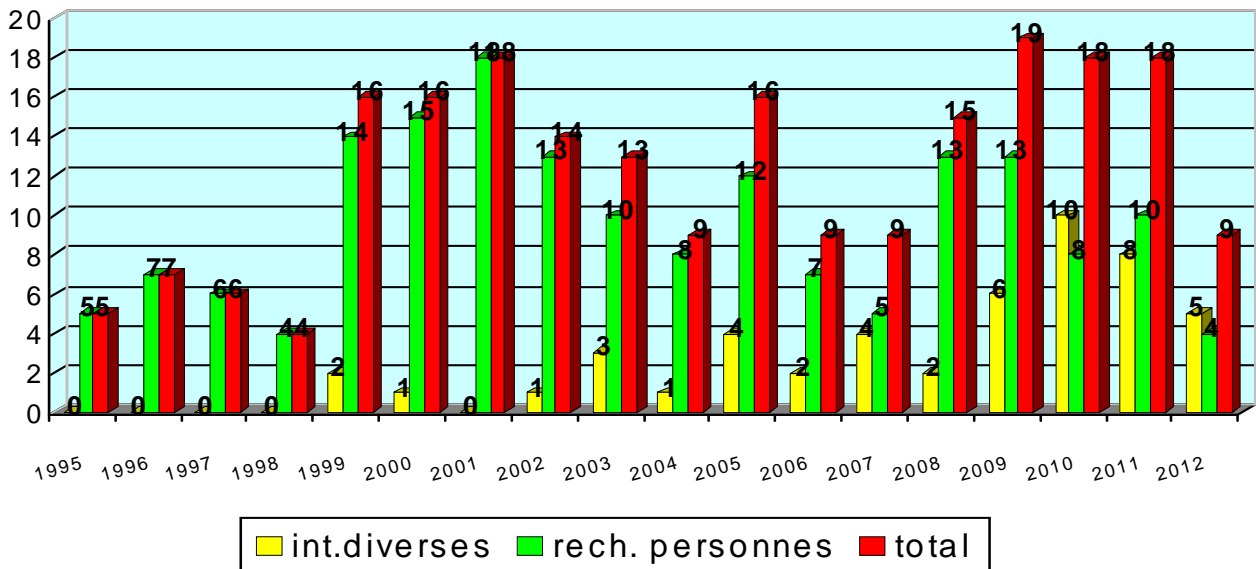
Vu l'importance des missions qui leurs sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements collectifs à raison de 8 à 10 heures par semaine. Des entraînements supplémentaires et individuels sont organisés continuellement.

Le Groupe Canin a participé également à divers exercices et démonstrations.

Le Groupe Canin intervient aussi lors de capture d'animaux dangereux ou blessés suite à des accidents comme par exemple la capture d'animaux errants sur la voie publique.

En 2012 le Groupe Canin a presté un total de 5.144 heures, dont :

- 246 heures lors de 9 interventions au Luxembourg et à l'étranger,
- 798 heures d'entraînement et de formation à l'étranger,
- 526 heures pour l'aménagement et entretien du centre de formation,
- 3.574 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont :
 - o 1.421 heures lors de travail en quête,
 - o 1.524 heures lors de travail en décombres,
 - o 381 heures lors de formations diverses,
- 248 heures à l'occasion d'autres activités et engagements.



Pour l'aménagement en continu du centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres, les membres du groupe canin ont dû en dehors des heures d'entraînements et d'interventions, prester 526 heures supplémentaires.

Le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres du groupe canin est régulièrement sollicité par des équipes étrangères venues de toute l'Europe, notamment par :

- Peloton cynophile des sapeurs pompiers venant de Creutzwald (57), du Doubs (25), de la Nièvre (58), de la Meuse (55), de Verdun (55), de Lille (59), de la Moselle (57), des Yvelines (78), ...
- Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Brignoles UIISC/7 (83),
- Gendarmerie nationale,
- K-9 Police Unit Texas,
- Protection civile et sapeurs pompiers de la Belgique,
- THW Saarbrücken (Technisches Hilfswerk),
- Rettungshundestaffel der Feuerwehr Trier,
- Section canine de la croix rouge luxembourgeoise,
- ...

Durant l'année 2012, ces équipes étrangères ont exploitées le centre de formation pour plus de 5.389 heures.

4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles

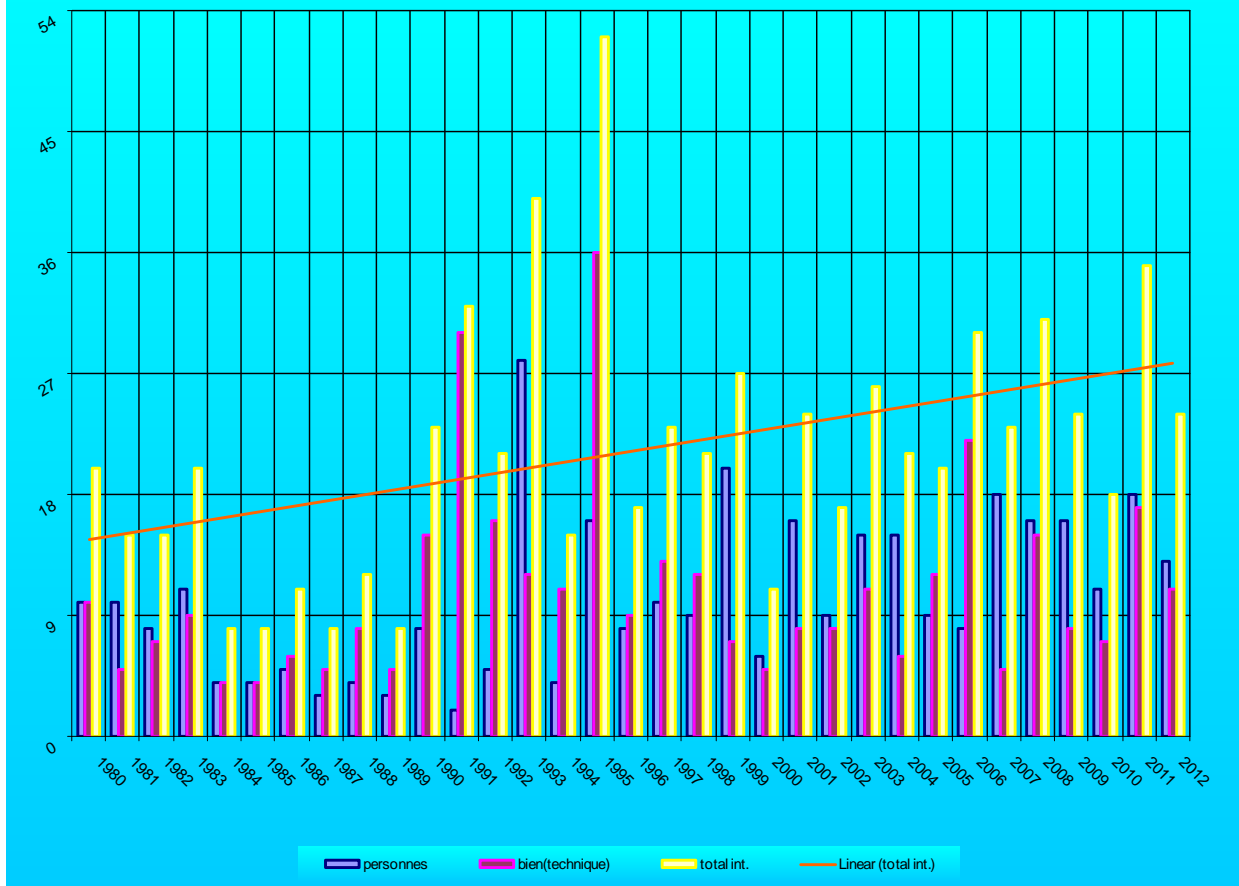
Au cours de l'année 2012, les hommes-grenouilles sont intervenus **24** fois avec un total de **169** heures prestées, dont :

- 27** heures lors de 2 interventions de recherche de personnes
- 32** heures lors de 3 interventions d'accidents de circulation
- 9** heures lors de 3 interventions de sauvetage de personnes
- 20,5** heures lors de 3 interventions concernant une noyade
- 43,5** heures lors de 6 interventions de recherche de biens
- 29,5** heures lors de 6 interventions diverses
- 8** heures lors de 1 intervention avec le ROV/Sidescan

En outre, **3.420** heures de permanence ont été prestées près du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période estivale (permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **3.651** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2012.

Ceci fait au total **7.240** heures prestées en **2012** par les volontaires du groupe des hommes- grenouilles.

Intervention des Hommes-Grenouilles de la P.C.



En ce qui concerne la formation continue, les membres du groupe ont participé aux formations suivantes :

- Participation avec 25 plongeurs à une formation de la sécurité civile à Millau en France,
- 5 formations avec la Police Grand-Ducale,
- 3 formations communes avec les plongeurs de la police de la Sarre,
- 13 formations communes avec les plongeurs du Département de la Moselle au lac du barrage de la Haute-Sûre,
- 10 formations communes avec les plongeurs du Département du Nord au lac du barrage de la Haute-Sûre,
- 5 formations à l'ENPC avec un total de 311 participants,
- 33 unités de formations à la piscine en hiver avec un total de 349 participants,
- Visite à « *Oceanology International 2012* » à Londres avec 2 participants,
- 1 jour de formation sous forme d'un exercice avec des membres de Luxembourg Air Rescue et le SAMU.

Le groupe a également dispensé des formations, à savoir :

- 1 formation de permis de navigation sur les eaux intérieures pour 72 personnes,
- 1 formation de permis de navigation sur les eaux côtières,
- 1 soirée de formation à la piscine pour les centres de secours,
- 18 soirées pour plongeurs avec test intermédiaire.

Le groupe a en outre participé à 2 réunions du HIT à l'étranger.

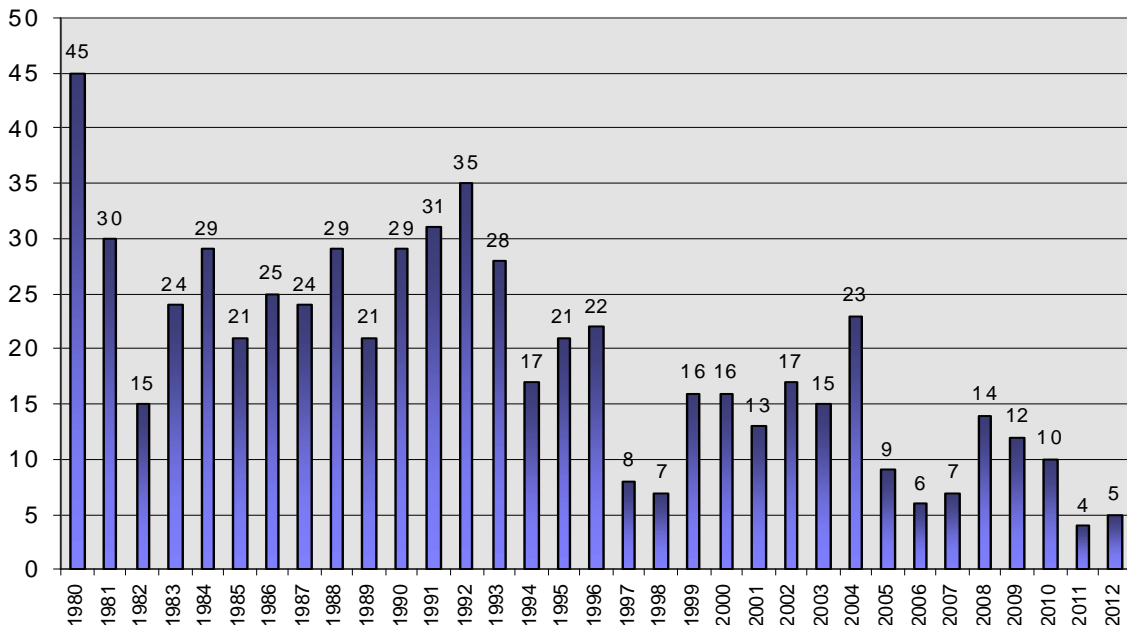
4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Actuellement, le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques se compose de 95 membres dont 53 affectés aux sections 1 et 2 et 42 à la section anti-pollution Haute-Sûre.

Au cours de l'année 2012, 5 membres du groupe ont participé à une journée de formation prestée par une firme externe concernant le maniement d'un appareil de mesure infrarouge.

En ce qui concerne les interventions, le groupe est intervenu 5 fois en 2012 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques.

Les interventions du groupe chimique de 1980-2012



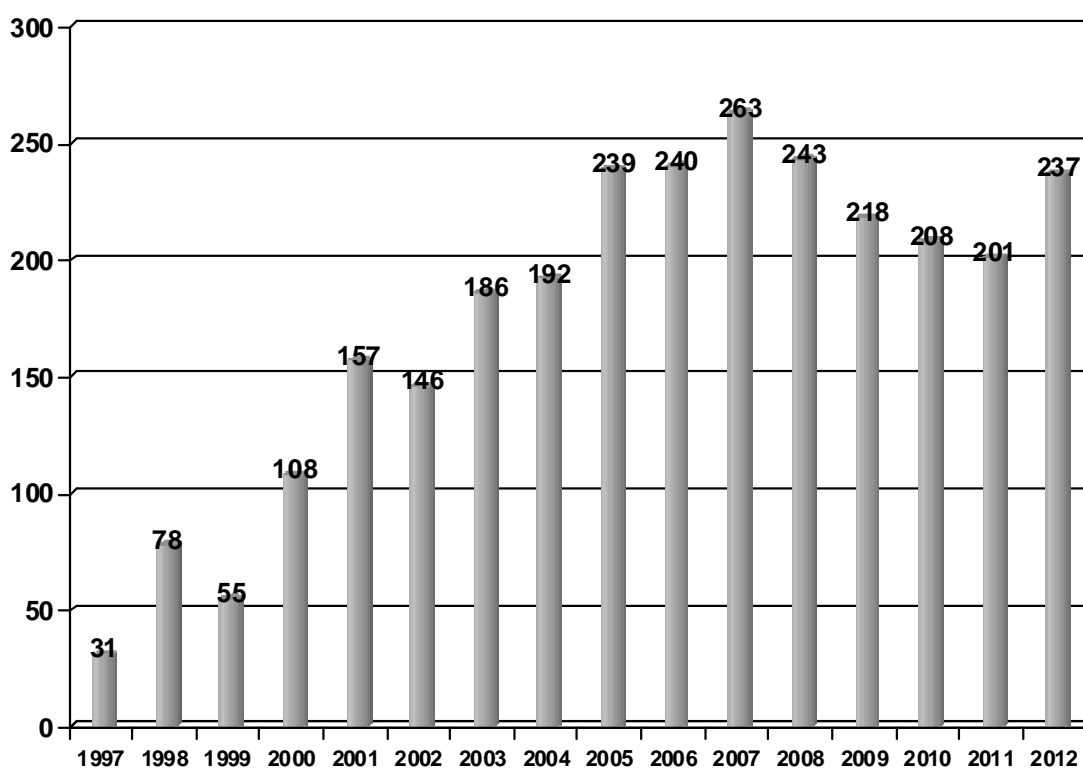
4.1.11. Groupe de support psychologique

L'année du quinzième anniversaire du Groupe de support psychologique (GSP) était marquée par différents points, à savoir :

- Une nouvelle croissance du total des interventions comparé avec les dernières années. Les membres actifs du GSP ont effectué 237 interventions au cours de l'année 2012. 53 membres différents du groupe ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 438 sorties de personnes, seuls ou à plusieurs. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 237 interventions est de 1421 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie est de 3,25 heures. En moyenne, chacun des 53 intervenants actifs a consacré environ 40 heures pour des missions.
- L'organisation en collaboration avec la « Notfallseelsorge und Krisenintervention Saarland » et « Blaulicht e.V. » de Kaiserslautern d'un forum international de conférences sur le thème

de la « Prise en charge psychologique lors d'évènements majeurs dans la Grande Région ». Cette manifestation, avec plus de 130 inscriptions, avait regroupé à l'International School Luxembourg les responsables de tous les services concernés par la psychologie d'urgence dans la Grande Région, à savoir : la Wallonie, la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie Palatinat et le Grand-Duché. Un des objectifs de cet échange multinational avec les services concernés dans la Grande Région était de promouvoir la coopération internationale dans le domaine du support psychologique. Le Ministre d'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf et Paul Schroeder, Attaché de Gouvernement, honoraient le Forum avec leur présence.

- Une séance académique avec 190 participants au Lycée de Garçons à Luxembourg ou l'expert, Mme Dr Jutta Helmerichs, sociologue et chef de file de la gestion des crises psycho-sociales à l'office fédéral de la protection de la population et de l'aide en catastrophe - BBK, a expliqué au cours de son exposé l'importance de l'aide pour les sauveteurs. En soi, ceci constituait une des premières missions du GSP lorsque le projet pilote a débuté dans la région de Bettembourg avec une poignée de bénévoles engagés, il y a 15 ans.



Nombre d'interventions

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Interventions	108	157	146	186	192	239	240	263	243	218	208	201	237

4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires

Dans un souci d'appliquer les dispositions du règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'ASS, la direction a entamé la réorganisation du HIT envers une structure plus efficace du groupe, un travail dans lequel l'ASS est assistée par le « Technisches Hilfswerk (THW) ». Cette réorganisation prévoit, entre autres, la création d'un TAST (« Technical Assistance and Support Team ») qui a pour mission de fournir de l'assistance technique et logistique pour différents types de modules, équipes ou centres opérationnels.

En ce qui concerne les interventions du groupe, les opérations à l'étranger se sont toutes réalisées dans le cadre d'emergency.lu :

- En janvier 2013, 4 membres sont partis au Sud-Soudan pour déployer le système dans les régions de Bentiu, Renk, Pibor et Maban. La mission s'est déroulée sous la coordination du « Emergency Telecommunications Cluster (ETC) » du Programme alimentaire mondiale (PAM) des Nations Unies. Lors de la mission, les membres du groupe ont également tenu des formations pour des techniciens du PAM afin que ceux-ci puissent prendre le relais. La mission d'emergency.lu s'est terminée au mois d'avril 2012.
- 2 membres du groupe sont partis aux Îles de Comores pour soutenir une équipe UNDAC (« United Nations Disaster Assessment and Coordination »).
- Au cours du mois de novembre, 2 membres ont déployé le système emergency.lu au Népal dans le cadre d'une mission du PAM.
- En décembre 2012, 2 membres sont partis en Venezuela pour soutenir une mission de l'UNHCR (« United Nation High Commissioner for Refugees »).

Le HIT a également tracé le bilan sur les interventions et la formation de ses membres. Au cours de l'année 2012, les membres du HIT ont participé à plusieurs formations et exercices, à savoir :

- 2 membres du groupe ont suivi une formation « Let's Net » du PAM des Nations Unies,
- 3 membres ont participé à une formation spécifique en matière de TAST à l'école fédérale du THW à Neuhausen,
- 3 membres ont participé aux formations dans le cadre du mécanisme de la protection civile de l'Union Européenne, à savoir les modules CMI, OPM et IMC,
- 2 membres du HIT ont suivi un exercice de certification « INSARAG » du THW en Allemagne,
- 6 membres du groupe ont en outre participé au « EU COMMAND POST EXERCISE » à Carcassonne en France,
- 3 membres étaient présents lors de l'exercice IPA sur les inondations en Croatie.

Le groupe a en outre participé au tournage du film « emergency.lu »

4.1.13. Groupe d'intervention vétérinaire

Le groupe d'intervention vétérinaire (GIV) a été nouvellement créé en 2012. Il se compose de membres des sapeurs-pompiers volontaires, des sapeurs-pompiers professionnels, de la protection civile et de spécialistes en matière de santé animale et bien-être des animaux.

Le groupe dispose de quatre fonctions principales, à savoir :

- (1) la protection, le secours, le sauvetage et la prestation de premiers soins d'animaux domestiques et sauvages dans des situations d'urgence exceptionnelles,
- (2) le transport éventuel d'animaux pris en charge sous (1) vers des structures spécialisées,
- (3) le support des groupes canins dans le cadre d'interventions et d'exercices,
- (4) la formation et la formation continue des sapeurs-pompiers et des membres de la protection civile pour ce qui concerne la prise en charge d'animaux.

Au cours de l'année 2012, le groupe a défini un curriculum précis en ce qui concerne la formation de ses membres. Les membres doivent non seulement disposer d'une formation de base, mais ils doivent en

outre passer avec succès une formation spécifique GIV de 42 heures. La formation continue se concentre principalement sur des matières biologiques, comme par exemple, les zoonoses, l'épidémiologie, la sécurité de denrées alimentaires, des cours spéciaux pour des groupes canins ou la protection radiologique dans la domaine biologique.

4.1.14. Dispositifs de sécurité mis en place en 2012

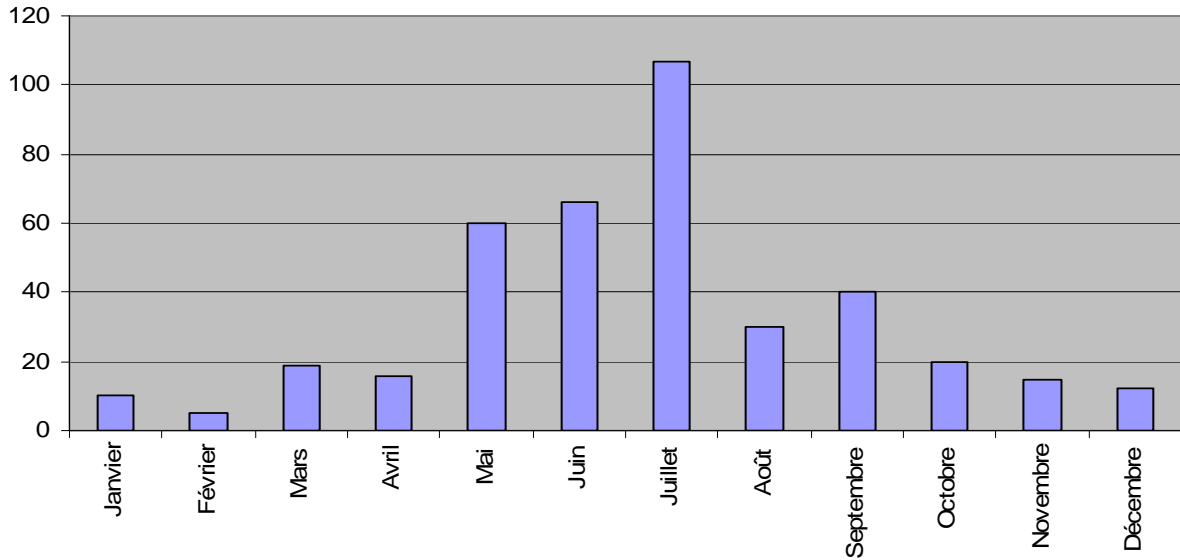
4.1.14.1. Evènements d'une certaine envergure

Evènement	Date	Heures prestées par les bénévoles engagés
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 manches au cours de 2012	252
ING Marathon de Nuit 2012	19 mai 2012	131
Festival FFYS 2012 à Tuntange	25, 26 et 27 mai 2012	486
Prise d'Armes-Fête National 2012	23 juin 2012	64
Festival Rock A Field 2012 à Roeser	23 et 24 juin 2012	1112
E-Lake Festival 2012 à Echternach	10,11 et 12 août 2012	336
Picadilly 2012 à Stadtbredimus	10 et 11 août 2012	184
Semi-Marathon Route du Vin à Remich	30 septembre 2012	90
Rallye de Luxembourg 2012	11, 12 et 13 octobre 2012	238
Rallye Eisleck 2012	17 et 18 novembre 2012	104
Total		2997

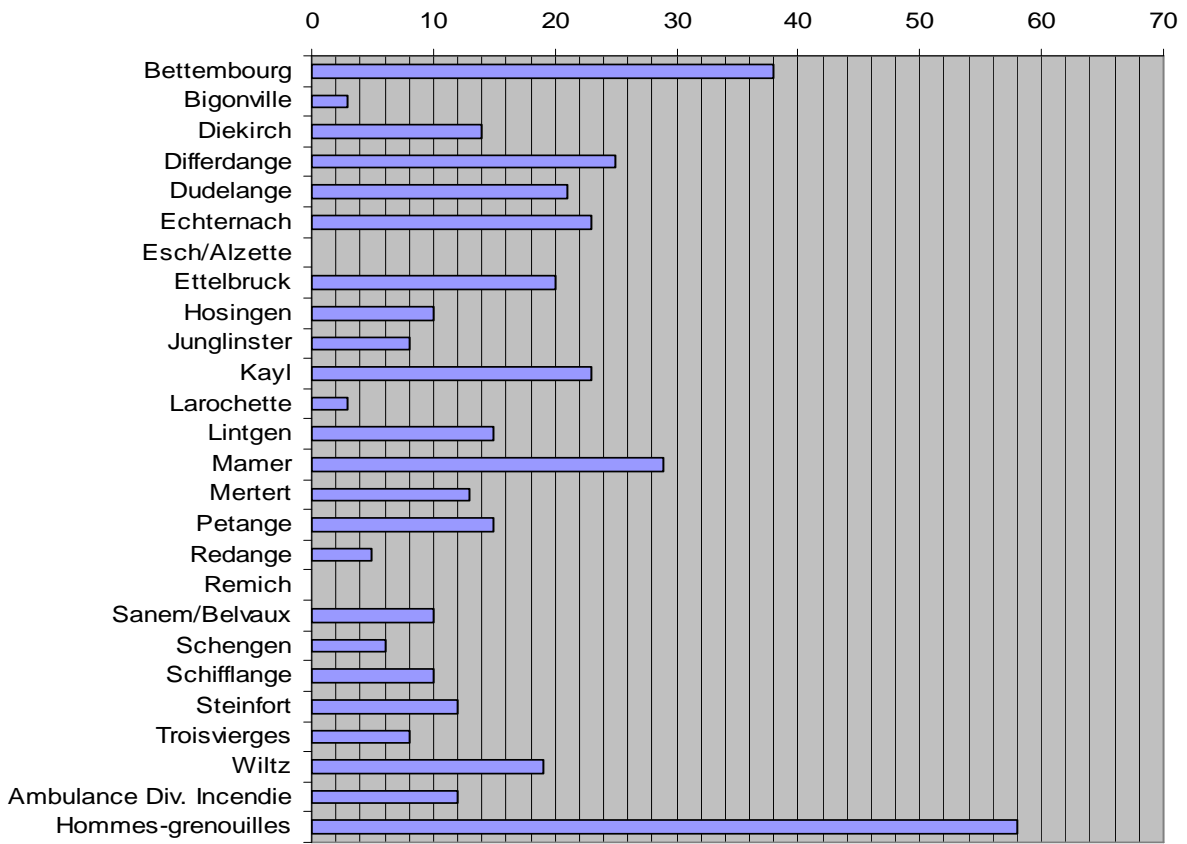
4.1.14.2. Graphique des permanences durant l'année 2012

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandées expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs, une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **400** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2012 par les centres de la protection civile.

Permanences par mois



Permanences par centre



4.2. Division d'incendie et de sauvetage

4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2012

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzsteuergesetz » du 1er février 1939, introduite pendant l'occupation, et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés.

Produit de l'impôt spécial 2000-2012 :

Année	Produit de l'impôt spécial
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869
2007	3.415.360
2008	4.202.963
2009	5.195.685
2010	4.964.197
2011	4.289.391
2012	4.578.316

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial – Subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial :

Année	Subventions aux communes
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244

2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506
2007	1.365.102
2008	2.593.798
2009	3.026.886
2010	3.070.109
2011	2.229.609

5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2011-2015 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie, des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2015, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2011-2015 concerne, sur le plan budgétaire, 6 articles:

39.6.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.6.74.010	Acquisition de machines de bureau
39.6.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.6.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs.

5.2. Total des crédits budgétaires 2012

Budget ordinaire des dépenses (section 09.6.):	15,14 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.6.):	5,11 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	20,25 mio €

6. Informatique

6.1. Internet

Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg (www.112.public.lu) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services communaux d'incendie et de sauvetage ainsi que celles des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le site est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information. Le site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours.

6.2. Intranet

L'Intranet a été mis en service à la fin de l'année 2008. Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centres de secours, des unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des plans de services,
- accès aux modules d'information, de gestion et de commandes de matériel,
- accès au répertoire du charroi.

En 2012, les cours Intranet, donnés aux utilisateurs bénévoles des centres de secours, corps de sapeurs-pompiers et groupes spéciales se sont poursuivis. Les cours ont été tenus les samedis et dimanches à l'ENPC à Schimpach par les ingénieurs de l'Administration des services de secours.

Pour tenir compte des besoins des utilisateurs de l'Intranet ainsi que pour améliorer constamment le système, l'Intranet a été mis à jour suite à des propositions d'améliorations des utilisateurs. Les améliorations étaient destinées surtout à une meilleure intégration des sapeurs-pompiers.

Au cours de l'année 2012, **24** centres de secours, **36** corps de pompiers et **5** groupes spéciaux (GSP, CNA, HG, Canin, Vétérinaire) ont effectué leurs listes de permanences à l'aide de l'Intranet. En outre, le Centre d'intervention de Dudelange effectue une permanence pour un service spécial dans le cadre de la lutte contre les nids de guêpes. Les permanences de trois services du SAMU sont également gérées par le biais de l'Intranet, à savoir le SAMU Luxembourg (centre) et deux services de secours par hélicoptère.

L'Administration des services de secours entretient un helpdesk qui peut être sollicité pour les services suivants:

- Support aux utilisateurs de l'Intranet en cas de problème
- Propositions d'amélioration de l'Intranet
- Support pour le matériel mis à disposition par l'Administration (ordinateurs, portables et imprimantes)

En 2012, le helpdesk Intranet était opérationnel du lundi au vendredi entre 9h00-19h00 au numéro 49771-448 ou par courriel sur helpdesk@secours.etat.lu.

6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences mis en place par le Monitoring & Information Center (MIC) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du Mécanisme européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen (et prorogé en 2007) qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union Européenne en cas d'urgence.

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, les experts et les équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2009 et tous les postes de travail du 112 y ont accès. Au cours de l'année 2012, **39 urgences européennes et internationales** ont été communiquées par le MIC à travers CECIS.

6.4. DiviDok

Dans le cadre de la gestion de qualité des interventions, l'Administration des services de secours utilise le système informatique DiviDok. Les facilités offertes aux centres de secours par le système DiviDok sont:

- la gestion des rapports d'interventions du service ambulancier,
- la gestion des rapports d'interventions du service d'incendie et de sauvetage,
- la gestion des statistiques sur les interventions,
- l'export des données utilisées pour la facturation.

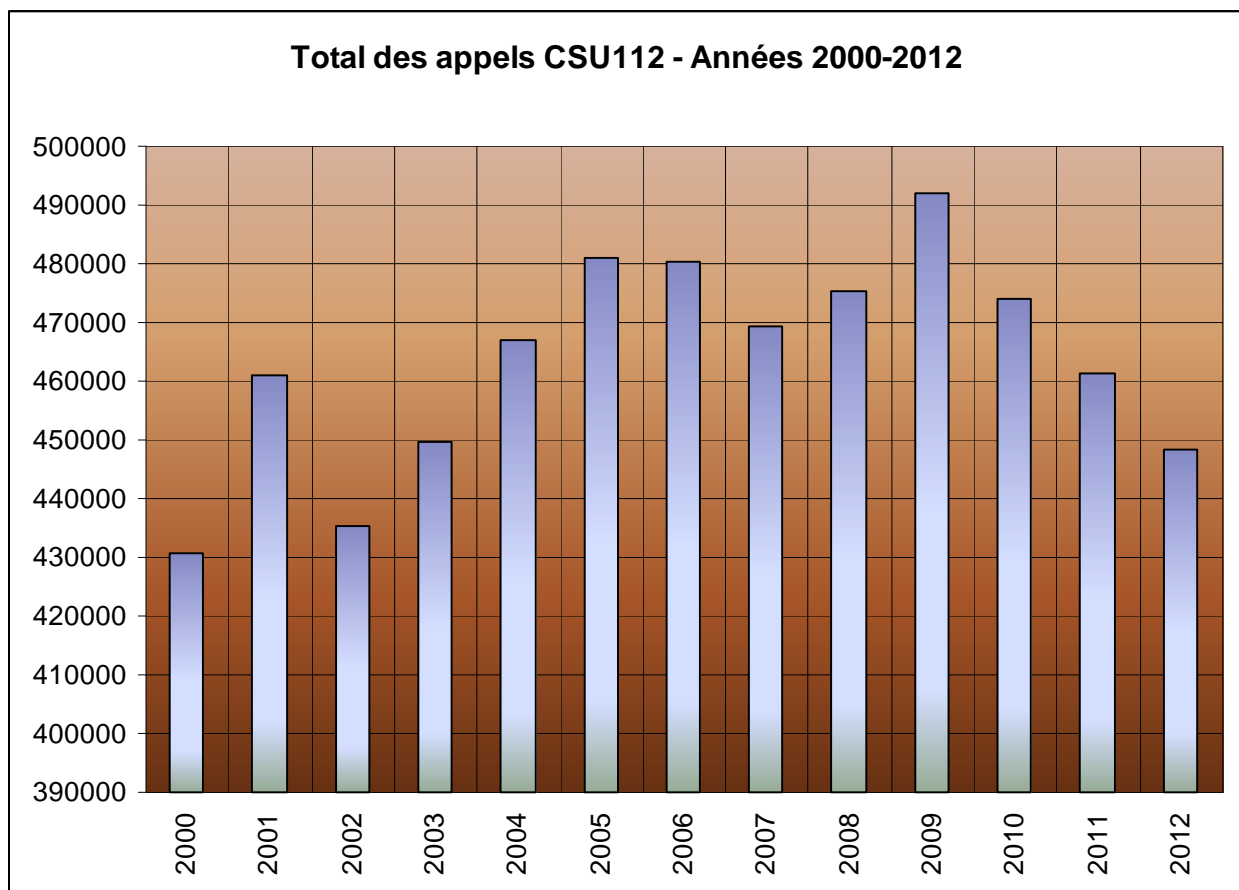
Au cours de l'année 2012, l'Administration des services de secours a développé deux nouveaux types de rapport d'interventions pour le service d'incendie et de sauvetage. Il s'agit, d'une part, d'un rapport spécifique pour les incendies et, d'autre part, d'un rapport pour les interventions techniques. Ces nouveaux rapports contiennent, entre autres, des cases spécifiques pour le port de la protection respiratoire isolante. En 2012, l'Administration des services de secours a poursuivi ses travaux pour la mise en place opérationnelle du système et prévoit que le système soit exploitable à partir du 1^{er} avril 2013.

En ce qui concerne le service ambulancier, le système DiviDok est utilisé par tous les 24 centres de secours. Le système permet à l'administration d'effectuer des analyses détaillées des interventions des brigades des secouristes-ambulanciers avec le but d'identifier les points forts ainsi que les points d'amélioration dans la gestion des interventions.

7. Central des secours d'urgence

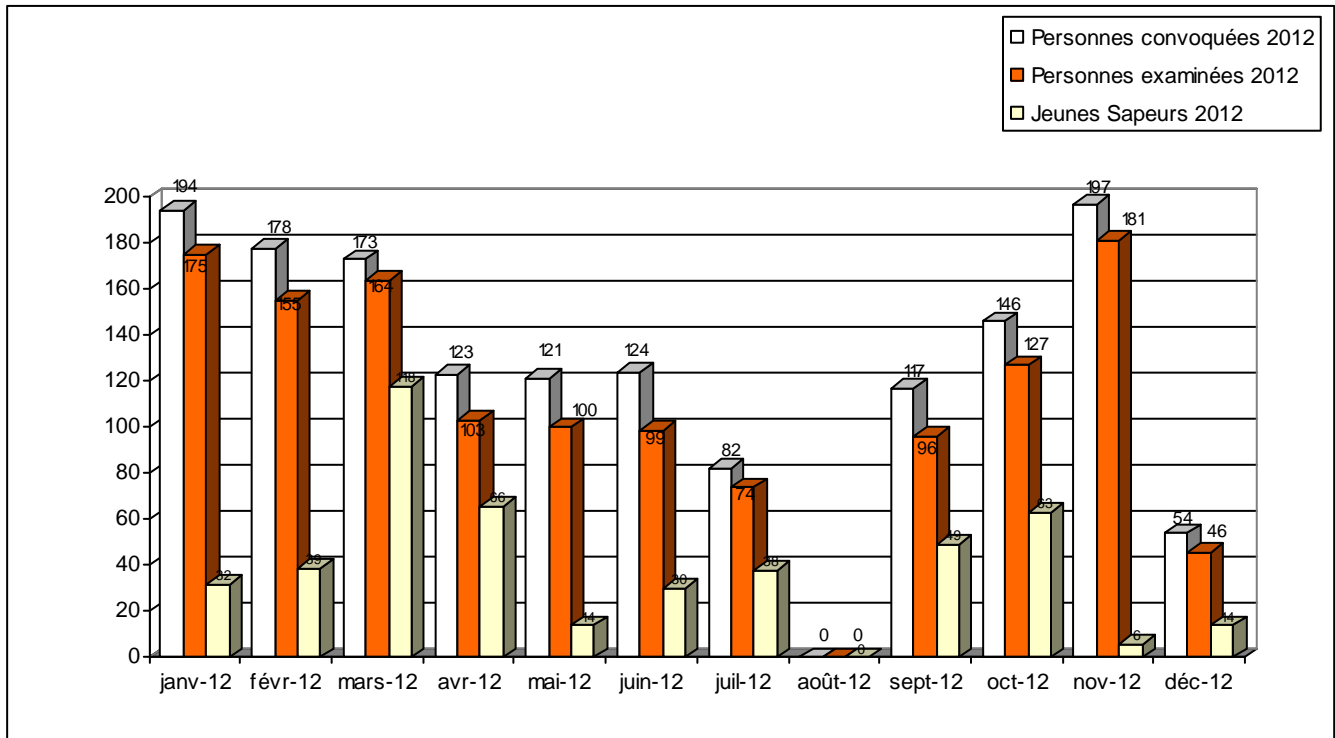
Au cours de l'année **2012**, **448.179** appels ont été enregistrés au central des secours d'urgence (CSU112).

<i>Mois</i>	<i>Appels entrants</i>
Janvier	38981
Février	38667
Mars	39334
Avril	39080
Mai	42053
Juin	37935
Juillet	38272
Août	31847
Septembre	34413
Octobre	35456
Novembre	33973
Décembre	38168
TOTAL	448179



8. Service médical

Le service, qui compte actuellement 13 médecins et 31 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. Au cours de l'année 2012, 1.509 personnes ont été convoquées, dont 1.320 personnes se sont présentées à l'examen médical obligatoire. En outre, 469 jeunes sapeurs-pompiers ont été examinés au cours de l'année 2012.



9. Relations internationales

9.1. Union Européenne

9.1.1. Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (PROCIV)

Au cours de l'année 2012, les représentants de la direction de l'Administration des services de secours ont participé à 14 réunions du groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (Prociv), dont 8 sous Présidence danoise et 6 sous Présidence chypriote.

La priorité du groupe portait sur la proposition de décision du Parlement et du Conseil sur le Mécanisme européen de la protection civile. En outre, le groupe a élaboré un projet de conclusions en ce qui concerne le plan d'action de l'Union en matière de CBRNE.

Proposition de décision du Parlement et du Conseil sur le Mécanisme européen de la protection civile.

Le texte de la Commission Européenne relatif à la mise en place d'un nouveau mécanisme de la protection civile a dominé les activités du groupe PROCIV au cours de l'année 2012.

Au cours des réunions, le texte initial de la Commission a connu des amendements substantiels, notamment en ce qui concerne les plans de gestion de risques, le pool volontaire et les dispositions financières.

Le projet législatif prévoit que le mécanisme européen de la protection civile soit plus efficace sur le plan opérationnel, notamment par le biais d'une planification améliorée et la création d'un pool volontaire auquel les Etats membres pourront affecter leurs capacités de réponse. L'approche tient compte des évaluations des risques à effectuer par les Etats membres et soutenues par la Commission. Le projet introduit en outre des dispositions relatives à la prévention contre les catastrophes et met en place un processus pour remédier aux déficits de capacités.

A la fin de l'année 2012, les délégations n'ont pas encore trouvé un accord commun sur la proposition de Décision. Les divergences entre les Etats membres se manifestent notamment au niveau des dispositions financières et l'étendue des compétences. Or, vu l'expiration du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne en 2013, il est impératif que le projet de décision soit adopté au cours de l'année 2013.

9.1.2. Commission Européenne

9.1.2.1. Comité de la protection civile

L'ASS a participé aux deux réunions semestrielles du Comité de la protection civile. Les participants ont analysé la fonctionnalité du mécanisme de la protection civile de l'Union Européenne et ont délibéré sur les urgences les plus importantes en Europe. Le Comité a également établi son programme de travail pour l'année 2012.

9.1.2.2. Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne

L'Administration des services de secours participe aux réunions biennuelles des Directeurs Généraux des Protections Civiles européennes, organisées par la Commission Européenne et conjointement avec les pays en charge de la Présidence. Les sujets abordés lors de ces réunions portaient notamment sur :

- l'état d'avancement de la révision de la législation européenne relative au mécanisme communautaire visant la favorisation de la coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours de protection civile et les aspects financiers y relatifs,
- un débat d'orientation sur la création de modules d'intervention et des capacités de réponse opérationnelle de l'UE en matière de protection civile,
- un débat d'orientation sur les capacités manquantes éventuelles au sein des protections civiles européennes,
- l'état d'avancement de l'évaluation des risques naturels et industriels au sein des Etats membres,
- le retour d'expérience de différentes catastrophes en Europe,
- la coopération avec des pays tiers dans le cadre de la protection civile européenne.

9.2. Conseil de l'Europe

L'Administration des services de secours assure la fonction du Correspondant Permanent auprès de l'Accord partiel ouvert EUR-OPA (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs).

Les programmes d'action de l'Accord portent essentiellement sur les thématiques de la réduction des risques de catastrophes et ceci en collaboration avec d'autres initiatives internationales comme l'UNISDR, l'Office des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Stratégie Internationale pour la Réduction des

Risques, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, ou encore le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR).

Des sujets plus ponctuels font également l'objet des activités de l'Accord, comme par exemple, les initiatives dans le domaine de la réduction des risques des personnes en situation de handicap ou de certains groupes vulnérables.

9.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

Dans sa fonction de Centre principal d'alerte (CPA) auprès de la Commission Internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), l'Administration des services de secours a participé aux travaux du groupe de travail « Prévention des pollutions accidentelles ».

Dans ce groupe de travail un membre de l'administration a participé aux réunions les 12 juin, 9 octobre et 13 novembre au secrétariat à Trèves. Les sujets principaux de ces réunions étaient :

1. Mise à jour de la liste des sites industriels présentant un risque potentiel pour les cours d'eau transfrontaliers

Cette liste, à partir de laquelle il sera également possible de générer une carte, doit faciliter aux acteurs du Plan d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre l'appréciation d'une pollution accidentelle aiguë ayant un impact sur la Moselle et la Sarre ainsi que l'identification des causes.

2. Mise à jour de la liste des pollutions accidentelles survenues entre 2008 et 2011 voire 2012, y compris l'évaluation de ces dernières

Une évaluation provisoire de la liste actuelle est en cours en fonction des critères « origine / cause » et « nombre de pollutions accidentelles ». Ces dernières sont pour l'essentiel classées dans les catégories : agriculture, gestion des eaux urbaines, industrie, eaux résiduaires, carburants, lisier et autres. Une différenciation plus détaillée sera examinée et commentée en vue de la première réunion du groupe « Prévention de pollutions accidentelles » (PS) en 2013.

3. Etat d'avancement des travaux relatifs à INFOPOL-MS

Le Plan d'avertissement et d'alerte (PAA) numérique est majoritairement finalisé et a été présenté en réunion du groupe stratégique de coordination (SCK) du 27 septembre 2012. Le 9 octobre 2012, INFOPOL-MS a été testé par un petit groupe. A ce « test sous contrainte » ont participé un représentant de chaque délégation, le secrétaire de la CIPR et le président du groupe d'experts SAPA. Ceci permet aux représentants des délégations d'être à même de former les utilisateurs respectifs d'INFOPOL-MS dans les CPAR concernés. Lors de la réunion du 13 novembre 2012, INFOPOL-MS a été adopté sous réserve de quelques modifications mineures et à condition qu'INFOPOL-MS soit officiellement utilisé en tant qu'outil de communication supplémentaire (télécopie, courrier électronique) en cas de pollutions accidentelles aiguës et conformément au Plan international d'avertissement et d'alerte et ce, dès le mois de janvier 2013.

Un exercice d'alerte pour se familiariser et utiliser INFOPOL-MS est prévu au courant du premier semestre 2013 ainsi qu' une journée de formation au courant du deuxième semestre 2013.

4. Les cartes numériques en tant qu'annexes au PAA analogue et numérique

Les cartes numériques devant servir d'annexe à la version analogue et numérique du PAA ont quasiment été finalisées et ont été présentées au groupe SCK après avoir été vérifiées le 4 septembre 2012. Par la suite, elles ont été adoptées lors de la réunion du groupe PS au mois de novembre 2012, le secrétariat ayant été prié de mettre les cartes numériques à la disposition des délégations d'ici le 15 janvier 2013 au plus tard afin de compléter l'annexe A du Plan international d'avertissement et d'alerte et de les intégrer

dans INFOPOL-MS. Cette cartographie bien lisible, qui a été élaborée sur la base des schémas analogues existants, améliore l'application du PAA et du modèle d'alarme Rhin, les points kilométriques détaillés figurant à présent sur les cartes.

Un membre de l'administration a participé à la réunion plénière les 10 et 11 décembre 2012 à Daun. Cette réunion, qui était organisée par la délégation allemande, rassemblait les membres des délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et du Luxembourg.

9.4. Commission internationale de la Meuse (CIM)

Un membre de l'Administration des services de secours a représenté le Luxembourg au sein de la Commission Internationale de la Meuse dans le groupe de travail « Pollutions accidentelles ».

En 2012, les travaux du groupe « Pollutions accidentelles » ont fait l'objet d'une seule réunion conformément au plan de travail, réunion qui s'est tenue le 18 juin à Liège. Il reste à relever que les groupes de travail chargés des pollutions accidentelles pour la Meuse et l'Escaut fonctionnent dans le cadre de réunions communes durant lesquelles des procédures analogues pour les deux bassins sont discutées et un échange mutuel d'expériences peut avoir lieu.

La réunion du 18 juin consistait donc en un atelier auquel ont participé les membres des délégations et des représentants des Centres principaux d'alerte (CPA) de toutes les parties. Cette approche permet d'évaluer avec les services opérationnels le fonctionnement des systèmes d'avertissement et d'alerte, et le cas échéant, de le modifier. Les tests de communication mensuels avec tous les CPA, un exercice d'alerte et l'analyse des notifications et incidents constituent la base d'un tel atelier.

Tests de communication

Les tests de communication réalisés depuis novembre 2011 permettent à tous les CPA de tester sur base mensuelle le système d'avertissement numérique. Ces tests ont mis en lumière quelques petits bugs informatiques ainsi que des difficultés de réception par le CPA de Flandre. Les corrections requises ont été apportées et le système peut être considéré comme suffisamment fiable et « fail proof ». La procédure de notification a encore été améliorée en accordant une plus grande attention aux confirmations de lecture, en tant que contrôle important de réception correcte, et également à la clôture formelle des notifications.

Il est proposé à la plénière de maintenir l'organisation de test de communication au cours des années suivantes.

Débriefing des notifications

Depuis la dernière réunion plénière, le « Système d'avertissement et d'alerte de la Meuse » (SAAM) a été activé à 21 reprises; 1 fois par la Flandre, 4 fois par la Wallonie et 16 fois par les Pays-Bas. Le secrétariat a préparé un rapport succinct permettant de prendre connaissance des diverses notifications échangées. Aucun des événements n'a conduit à une pollution importante de la Meuse ou de ses affluents. Parmi les échanges, de nombreux formulaires portaient sur des concentrations élevées d'acétone. La délégation néerlandaise a présenté les résultats de ses enquêtes sur cette problématique.

Il peut être constaté que le système remplit son rôle et permet aux Parties d'échanger rapidement et de manière appropriée des informations concernant des pollutions accidentelles et leurs conséquences possibles en aval.

Exercice d'alerte

L'exercice d'alerte annuel était en principe prévu pour les mois de mai et juin, mais a été reporté en octobre pour permettre l'utilisation de la carte numérique dans un nouvel environnement rapide de travail. L'exercice a été organisé selon les principes suivants:

- Plusieurs exercices bilatéraux ayant un scénario réaliste, de sorte que toutes les Parties ont été confrontées à un scénario réaliste pour la région les concernant,
- Sélection du type « demande d'informations » car la pratique révèle que son application n'est pas encore idéale,
- Une pollution pouvant se produire généralement et frappant tout de suite l'imagination, c.à.d. mortalité piscicole,
- Le traitement de la notification fait ressortir clairement aussi la coopération entre les CPA et le gestionnaire du cours d'eau concerné.

Echanges sur les stations de mesures

Dans la plupart des commissions internationales, les « systèmes d'avertissement et d'alerte » (SAA) sont basés sur des stations de mesures qui exploitent on-line et en temps réel des données qualitatives en tant qu'input. Au sein de la CIM cette fonctionnalité est peu utilisée et on ne sait pas actuellement ce qui est disponible tant sur le cours principal que sur les affluents. C'est pourquoi on a réalisé un inventaire des stations automatiques c'est à dire susceptibles de donner à brève échéance des informations sur une altération de la qualité de l'eau ainsi que les substances et paramètres intégrateurs faisant l'objet d'un suivi.

Ces données pourraient être complétées en 2013 par un relevé des valeurs seuils d'alerte utilisées par certaines Parties.

Un membre de l'Administration des services de secours a participé les 22 et 23 novembre à la séance plénière de la CIM à Namur. Lors de cette assemblée les différents groupes de travail présentaient leurs résultats.

9.5. OTAN

L'Administration des services de secours est membre du sous-groupe CPG (Civil Protection Group) du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil – ancien SCEPC) de l'OTAN, qui est le principal organe OTAN de consultation pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

Le groupe CPG s'est réuni pour sa réunion plénière de printemps au siège de l'OTAN à Bruxelles les 12 et 13 avril 2012. La réunion plénière d'automne a eu lieu les 25 et 26 octobre 2012 à Bruxelles.

Parmi les sujets à l'ordre du jour des réunions du CPG figuraient notamment ses contributions pour la mise en œuvre du plan CBRN, la fixation de priorités pour le groupe de travail chargé d'infrastructures critiques ainsi que sur l'exercice en Géorgie, dont les objectifs principaux étaient de mettre à l'épreuve les dispositions de coopération et d'améliorer les capacités nationales de gestion de crise. D'autre part, il se présentait l'occasion de tester les capacités de la nation accueillante (« Host Nation Support ») et la coopération transfrontalière et internationale.

9.6. Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire

L'administration des services de secours a participé au travail de la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire, mise en place par un Accord sous forme d'échange de lettres entre les Gouvernements français et luxembourgeois le 29 mars 1994. Une réunion annuelle permet à l'Autorité de Sûreté Nucléaire française (ASN) et aux autorités luxembourgeoises de faire un point sur les développements récents dans les deux pays dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. L'échange de vues portait notamment sur les résultats des Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS), notamment celles effectuées à Cattenom, ainsi que sur les démarches liées à une possible prolongation de la durée d'exploitation de la Centrale de Cattenom au-delà de 40 ans.

9.7. Révision du plan particulier d'intervention en cas d'accident dans la centrale électronucléaire de Cattenom

L'Administration des services de secours a contribué à la révision du plan particulier d'intervention en cas d'incident ou d'accident à la centrale électronucléaire de Cattenom, révision en train de réalisation sous la coordination du Haut-Commissariat à la Protection nationale. La révision de ce plan prend en compte le résultat de différents groupes de travail nationaux et internationaux, en charge de l'élaboration de stratégies et d'aspects particuliers lors de la gestion d'une crise ayant pour origine un accident nucléaire. De même, le retour d'expérience gagné lors des exercices communs « 3en1 » permettra d'améliorer et de compléter certains aspects techniques de ce plan.

9.8. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague

Un accord signé en 2009 entre les services de secours luxembourgeois, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague vise une étroite collaboration entre ces trois entités nationales.

En 2012, cette collaboration visait notamment des échanges techniques entre cadres dans le domaine de la protection des œuvres d'art, de la décontamination en matière de NRBC ainsi que l'utilisation de lances COBRA comme technique d'intervention dans le domaine des incendies. Une équipe du Luxembourg participait à un exercice de sauvetage et de déblaiement organisé par les sapeurs-pompiers de la Ville de Prague.

9.9. Benelux : groupe de travail « Gestion de crise »

Le groupe de travail « Gestion de crise » du Benelux, institué dans le cadre du plan d'action Senningen, vise l'amélioration de la coopération entre les trois pays dans le domaine de la sécurité nationale.

Différentes thématiques communes sont abordées dans le cadre de ce groupe de travail, comme l'identification des risques transfrontaliers, la communication entre les centres de crise des trois pays ou encore la coopération des services de secours. Le groupe de travail a contribué à l'élaboration du projet pluriannuel 2013-2016, qui fixe les grands axes de la coopération Benelux pour les années à venir.

9.10. AIEA

En 2012, l'Administration des services de secours a participé à une réunion organisée par l'AIEA dans le cadre de la Convention sur la notification rapide et l'assistance en cas d'urgence nucléaire, tel que sollicité par la Conférence Ministérielle en juin 2011, pour analyser le retour d'expérience de l'accident nucléaire de Fukushima et en déduire, le cas échéant, les amendements nécessaires à faire à ces conventions. Un autre objectif de cette réunion était d'encourager les États membres à assurer une meilleure coopération transfrontalière dans la planification des mesures de prévention et de protection en cas d'urgence nucléaire.